



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/220
S/18800
13 avril 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Point 62 de la liste préliminaire*
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 13 avril 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une lettre que vous adresse M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Said RAJAIE-KHORASSANI

* A/42/50 et Corr.1.

ANNEXE

Lettre datée du 13 avril 1987, adressée au Secrétaire
général par le Ministre des affaires étrangères de la
République islamique d'Iran

Au nom d'Allah le miséricordieux

Je tiens à vous informer avec affliction que le régime iraquien a, à plusieurs reprises, utilisé une très grande quantité d'armes chimiques les 7, 8, 9, 10 et 11 avril 1987. Des quartiers résidentiels ont été les principales cibles de ces récentes attaques iraqiennes, qui ont fait au moins 100 blessés par agents chimiques parmi la population civile des villes d'Abadan et de Khurramshâhr et du village de Mared. De plus, des agents et composés chimiques nouveaux ont été utilisés lors de ces attaques.

La guerre chimique menée contre des zones et des installations civiles ainsi que l'utilisation de nouveaux agents chimiques constituent des événements graves et dangereux, qui s'ajoutent à la longue et triste liste des crimes de guerre iraqiens. Ces crimes exigent qu'on adopte une approche radicalement différente des précédentes.

Vous savez que, devant l'utilisation que fait l'Iraq de ces méthodes de guerre illégales et internationalement inacceptables, la communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies, n'a pas réagi de façon efficace et concrète pour empêcher que de tels actes de cruauté et de barbarie se reproduisent; cette inaction a non seulement encouragé l'Iraq à poursuivre sa politique criminelle, elle a aussi, en réalité, affaibli l'autorité de toutes les normes et principes du droit humanitaire international ainsi que des autres normes du droit international régissant la conduite des hostilités armées. Le fait que l'Iraq continue scandaleusement d'utiliser des armes chimiques alors même que l'élaboration du projet de convention sur les armes chimiques est presque achevée, ne peut être interprété que comme un affront manifeste à cette précieuse entreprise internationale, ce qui portera irrémédiablement tort aux efforts internationaux dans ce domaine humanitaire.

Il est navrant de noter que, malgré le Protocole de Genève concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques (1925), et malgré les déclarations faites au Conseil de sécurité les 3 mars 1984, 25 avril 1985 et 21 mars 1986, ainsi que votre déclaration du 6 janvier 1987, le régime iraquien poursuit en toute impunité sa politique criminelle. Les organisations internationales, les autorités internationales compétentes ainsi que les gouvernements, en particulier ceux qui sont membres du Conseil de sécurité, devraient reconnaître la grave responsabilité que leur imposent la morale et le droit face à cette dangereuse escalade qualitative et quantitative dans l'utilisation d'armes chimiques par l'Iraq. L'adoption de mesures immédiates et concrètes, notamment exiger sans équivoque du régime iraquien qu'il s'engage à ne plus utiliser d'armes chimiques, ainsi

qu'imposer un embargo obligatoire sur la vente à l'Iraq des agents chimiques et des techniques nécessaires à la production de ces armes illégales, peut s'avérer efficace pour empêcher toute nouvelle utilisation desdites armes.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran compte que vous prendrez sérieusement toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'Iraq de continuer à commettre des crimes de guerre et que vous enverrez immédiatement une équipe de l'Organisation des Nations Unies pour enquêter sur les effets des dernières attaques chimiques.
